

21 avril 1842¹

Contrat de Mariage

entre

Monsieur le Comte de Larnage

et

M^{lle} de Croze

M^{re} Jaussaud notaire à Paris

¹ Le mariage religieux a été célébré le 28 avril 1842

Par devant Maine Jaussaud et son confrère Notaire à Paris soussignés,

ont comparu :

- 1^{er} Monsieur Louis Charles Marie Hector de **Mure** Comte de **Larnage**, propriétaire demeurant à Tain, arrondissement de Valence Drôme, présentement à Paris, logé rue Neuve des Capucines N° 3.
Majeur, fils de Mr. Jean Vincent de **Mure** Comte de **Larnage**, décédé et de Madame Louise Charlotte Elisabeth Jeanne Marie Rose **Monier**² son épouse, aujourd'hui veuve, domiciliée à Tain, présentement logée à Paris avec Monsieur son fils.
- 2^{er} Madame la Comtesse de Larnage agissant à raison du consentement qu'elle donne au mariage de Monsieur le Comte de Larnage, son fils.
- 3^{er} Mademoiselle Louise Marie de Croze demeurant chez ses père et mère, fille mineure de Monsieur Jules Alexandre Pierre Joseph Baron de Croze. Préfet sous la Restauration et de Madame Virginie Marie Lemercier Baronne de Croze son épouse, demeurant à Paris rue Du Cherche Midi N° 1.
Stipulant en son nom personnel avec l'assistance et l'assentiment de ses père et mère
- 4^{er} Monsieur le Baron de Croze et Madame la Baronne de Croze, autorisée de son mari,
stipulant à raison de la dote qu'ils ferait ci-après à Mademoiselle leur fille
- 5^{er} Monsieur Louis Nicolas Comte Lemercier, Pair de France, Grande Croix de l'ordre Royal de la Légion d'Honneur et de Madame Marie Pannier, Comtesse Lemercier son épouse, demeurant en leur hôtel à Paris rue Du Cherche Midi N° 1
Agissant au nom de l'agrément qu'il donne au mariage de Mademoiselle de Croze future épouse, leur petite fille.

Lesquels ont arrêté ainsi qu'il suit les causes et conditions civiles du mariage projeté entre :

Monsieur le Comte de Larnage et Mademoiselle de Croze
en présence de leurs parents et amis, à savoir

- Monsieur Albert Du Boys, ancien magistrat beau-frère du futur et Madame Du Boys née de Larnage.
- Monsieur Paul Jean Ange Henri Monier de la Sizeranne, membre de la Chambre des Députés et de Madame Louise Bénigne Alix de Cordoue sa femme, oncle et tante du futur.
- Monsieur le Vicomte Augustin Louis Lemercier, aussi membre de la Chambre des Députés, oncle de la future épouse,
- Messieurs Charles et Gustave de Croze, frères de la future,
- Monsieur le Baron Anatole Lemercier, cousin de la future,
- Monsieur le Vicomte de Chateaubriand,
- Monsieur le marquis de Dreux Brézé, Pair de France,
- Monsieur le Marquis de *Pastoret*³,
- Monsieur Bernier, député,
- Monsieur de Lourdoueix,
- Monsieur Camlon, Vice Président de la Chambre des Députés,
- Monsieur le Vicomte et Madame la Vicomtesse Naylier,
- Monsieur le Comte Chabrol de Volvic, ancien Préfet de la Seine,
- Monsieur le Marquis et Madame la Marquise de Miramon,
- Monsieur le Comte et Madame la Vicomtesse de Vauréal,
- Madame la Comtesse de Locmaria,
- Monsieur le Comte de Pongibault,
- Monsieur le Vicomte de Saint Vincent,
- Monsieur le Comte Gabriel de Boitfeullh,
- Madame de Rozière née Pardessus,

² Sœur de Jean Charles Paul et de Paul Jean Ange Henri MONTER de la SIZERANNE

³ En italiques mots ou lettres mal identifiés, risques d'erreurs

- Madame la Marquise de Durvill,
- Monsieur le Baron de Prévèzac.
- Monsieur Calemard de Lafayette, député,
- Monsieur Ferdinand Béchard, député,
- Madame Franciscea Prugneau de Torrez
- Monsieur le Comte Arthur de Tarade,
- Monsieur le Comte de Joviac,
- Monsieur Louis de Cormenin,
- Monsieur le Comte Charles de Chatillon,
- Monsieur le Baron de Plazanet,
- Monsieur l'abbé Sabatier,
- Monsieur le Docteur Civialle,
- Monsieur et Madame de Méribel,
- Monsieur le Lieutenant Colonel de Courtigis,
- Monsieur de Riberolles, Conseiller Maître en La Cours des Comptes,
- Monsieur le Comte d Amcourt,
- Madame la Comtesse de Moyria,
- Monsieur Edouard Mennechat,
- Monsieur de Xatry, Député,
- Monsieur Sauzet, Président de la Chambre des Députés
- Madame de Colomia,
- Monsieur de Collongue
- Monsieur le Baron Prudent de Bernin,
- Monsieur Théodore de la Mazellière,
- Monsieur Nigond de Berty,
- Monsieur Briffaut, de l'Académie,
- Monsieur Paul de Lourdoueix.
- Monsieur *Rougy* recteur de l'Académie,
- Monsieur Wilson,
- Mademoiselle Adèle de la Ferrière,
- Monsieur Delacroix, député,
- Monsieur Girard. Député,
- Monsieur le Comte Ferrière *Levayen*,
- Monsieur Cazenave, juge au Tribunal Civil,
- Monsieur Délavai, ancien Commissaire de la Marine,
- Monsieur Pierre Louis Délaval, peintre d'histoire,
- Monsieur Champmartin, peintre
- Madame Caroline Boscary,
- Monsieur Adolphe Mariani,
- Monsieur le Commandant de Lhuilher,
- Monsieur Charles de Montherit.
- Monsieur Saure, ancien magistrat.
- Madame de Riberolles,
- Monsieur Loyac de Frière,
- Madame Pernetty, alliée de la future,
- Mademoiselle Eléonore de Loberie.
- Monsieur Huget,
- Mademoiselle Anne Frère, née *Poinpay*,
- Madame la Comtesse de *Jovitat*,
- Monsieur Ernest de Besson des Blains,
- Mademoiselle Lamothe,
- Mademoiselle de Tanqueret,
- Madame Sophie Pannier,
- Madame la Marquise de Chabrilan.
- Monsieur Antoine de Saint Joseph,

- Mademoiselle Louise Vienot,
- Monsieur Gouget Desfontaines,
- Monsieur Nau, Mademoiselle Emilie Nau,
- Elise et Madame Nau,
- Mademoiselle de Romanet,
- Mademoiselle de Rambour,
- Mademoiselle Louise de Lhuillier,
- Monseigneur Monthorot.
- Monsieur Nibelle, ancien Anocat Général,
- Monsieur Eugène Lamutoniére.
- Monsieur Guérin,
- Monsieur de Brisset,
- Monsieur Hervey De Chégyvien,
- Monsieur le Général Comte Duchaffault.
- Monsieur le Capitaine de Pisis.
- Monsieur Auguste Nogared,
- Monsieur Guespeseau et Monsieur Delavigne.
- Monsieur Aubert, Pair de France, allié de la future,
- Monsieur Turcan

Article 1^{er}

Les futurs époux adoptent pour base de leur union le régime total, ...

à

Article 11^e

.../...

_____ Dont acte

_____ Fait et passé à Paris en la demeure de Monsieur le Comte Lemercier. _____

_____ Le vingt-un avril mille huit cent quarante deux _____

_____ Et lecture faite les parties et leurs parents et amis ont signé avec les notaires. _____

_____ En marge est écrit :

« Enregistré à Paris le 1^{er} *ban.* le 27 avril mil huit cent quarante deux et x x x x⁴ suivantes reçu cinq francs pour mariage, six cent vingt cinq francs pour dot de la future, quinze francs pour trois droits de donation contractuelle, cinq francs pour donation éventuelle et soixante cinq francs pour dixième.
(Signé) Humbert »

Expédition en 10 rôles
sans renvoi ni mot nul
« Jaussaume »

« Jaussaume »

signature illisible

⁴ Abréviations illisibles

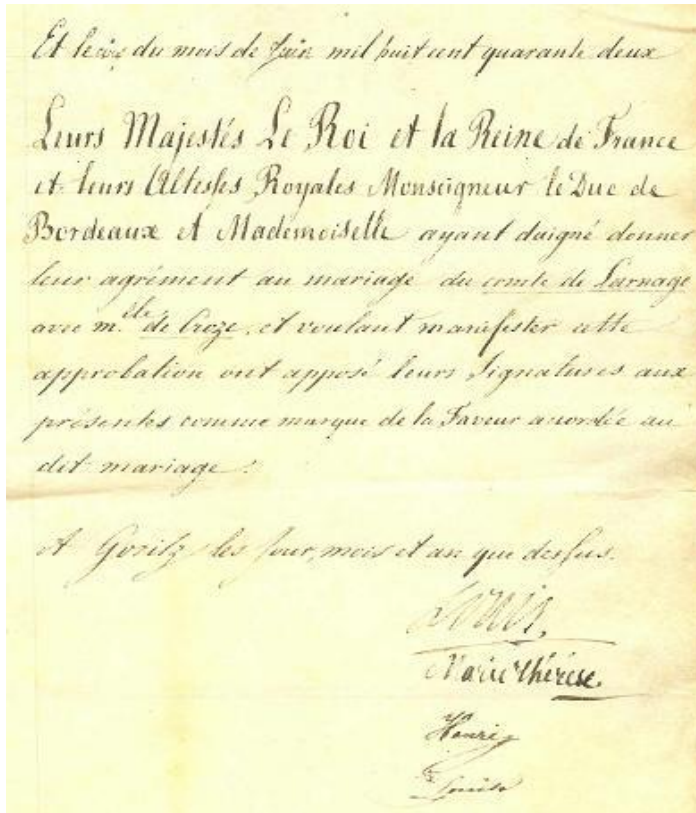
10120 C. 6

Hors contrat sur une feuille volante⁵:

"Et le cinq du mois de juin mille huit cent quarante deux.

Leurs majestés le Roi et la Reine de France et leurs Altesses Royales Monseigneur le Duc de Bordeaux et Mademoiselle ayant daigné donner agrément au mariage du comte de Larnage avec M^{lle}. de Croze et voulant manifester cette approbation ont apposé leurs signatures aux présentes comme marque de faveur accordée au dit mariage.

A Goritz les jours, mois et an que dessus."



Et le cinq du mois de juin mille huit cent quarante deux

Leurs Majestés Le Roi et la Reine de France
et leurs Altesses Royales Monseigneur le Duc de
Bordeaux et Mademoiselle ayant daigné donner
leur agrément au mariage du comte de Larnage
avec M^{lle}. de Croze et voulant manifester cette
approbation ont apposé leurs signatures aux
présentes comme marque de la faveur accordée au
dit mariage.

A Goritz les jours, mois et an que dessus.

Mlle de Croze
Henri
Louise

- Les signataires :
- **Louis** (XIX)
 - **Marie Thérèse**
(son épouse)
 - **Henri**
(son neveu,
Comte de
Chambord)
 - **Louise**
(Sœur d'Henri,
signature à
vérifier)

⁵ Le 02/09/1830, immédiatement après l'abdication de Charles X son fils le Duc d'Angoulême (Louis XIX) sans descendance, a abdiqué en faveur de son neveu Henri connu sous les noms de Comte de Chambord et de Duc de Bordeaux.

Henri était né en 1820 juste après l'assassinat de son père le Duc de Berry (second fils de Charles X). En 1836 à la mort en exil de Charles X son fils Louis XIX est devenu le prétendant légitimiste au trône de France.

En 1844 c'est Henri neveu de Louis XIX qui sous le nom d'Henri devient le prétendant légitimiste.

Pour en savoir plus : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_de_France_\(1775-1844\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_de_France_(1775-1844))